

## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

---

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° AS485

présenté par  
Mme Rist, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 8 SEXIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 8 *sexies*, introduit en première lecture au Sénat. En effet, outre la difficulté de mettre en œuvre une telle taxe compte tenu de son assiette, la voie de la fiscalité ne paraît pas, à ce stade, la plus adaptée pour réduire les messages promotionnels à destination des enfants pour les produits de mauvaise qualité nutritionnelle.